

**Compte rendu de la séance du conseil municipal**  
**du 27 juin 2014**

Présents : M ; le Marie JP Moutarlier

Mesdames F.Communod, M. Fremy, L. Molinari, M.Walter, C. Wirz, A. Ochem

Messieurs A. Brun, A. Huguenin, R. Charles, D.Fricker, A.Groetz, P. Pacaud, T. Ritter, S.

Badiqué, PL. Estavoyer

Monsieur le secrétaire Général, A. Ruchty

Membres excusés : A. Noel donne procuration à A. Groetz

N. Lechtger donne procuration à M. Fremy

V. Giambagli donne procuration à A. Huguenin

Ordre du jour :

1) Election su secrétaire de séance

M. PL Estavoyer est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2014

Pas d'observation.

Compte-rendu adopté à l'unanimité

3) Résultats de l'enquête sur la restauration scolaire et l'ALSH du mercredi après-midi

Afin de connaître le besoin des parents, une enquête, conjointement élaborée avec les enseignants et les parents délégués, a été proposée au mois d'avril. Il en est ressorti la nécessité de mettre en place un accueil le mercredi midi et après midi jusqu'à 18h00. Suite à ces prévisions, la mairie a imaginé une réorganisation de tous ses services afin de proposer une garderie les matins midis et soirs jusqu'à 18h15, une demi-pension et un ALSH pour le mercredi. Afin de valider ce nouveau schéma organisationnel, une campagne d'inscription a été lancée le 12 juin 2014. Le succès des TAP nécessitera certainement un 9<sup>ème</sup> groupe. En ce qui concerne la cantine et l'ALSH du mercredi, leur mise en place ne peut s'appuyer sur les demandes ponctuelles et les demandes permanentes sont quasi nulles. Il est impossible de quantifier le nombre d'enfants donc le nombre d'encadrants.

4) Mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015

Les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) seront mis en place dès la rentrée soit le 2 septembre 2014. La mairie a fait le choix de proposer des activités et des intervenants très variés : musique, sport et santé, micro fusée, ping-pong, lecture, poterie, arts plastiques.... Le conseil municipal doit prendre la décision de créer un ALSH le mercredi.

Au vue des inscriptions, le conseil décide de suspendre cette création. Seules les garderies du matin et du midi seront donc proposées le mercredi.

Décision adoptée à l'unanimité.

5) Participation aux frais de scolarité

Ces frais concernent les élèves extérieurs à Chèvremont (participation des communes concernées). Le coût d'un élève est composé des frais de fourniture scolaire, du personnel, des bâtiments, des fluides, des assurances... Il est de 892.37€ pour un élève de maternelle et de 306.30€ pour un élève du primaire.

Une remarque est faite sur l'augmentation du coût des ATSEM entre 2012 et 2013. Cette hausse est due à l'augmentation du temps de travail d'une employée.

Point voté à l'unanimité.

6) Convention contrat emploi jeunesse (CEJ)

Les 2 conventions à signer avec la CAF ont une validité de 4 ans et concernent le périscolaire et l'extrascolaire. Le périscolaire est constitué de la prise en charge des élèves avant la classe, pendant la pause méridienne et après la classe jusqu'à 18h15. L'extrascolaire concerne l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pendant les vacances scolaires. Ces conventions conditionnent les aides de la CAF. (Rappel : 110000€ d'aides globalisées pour la commune)

La commune doit s'approcher au plus près des prévisions pour obtenir les subventions.

La demande de signature par M le Maire est adoptée à l'unanimité.

7) Questions et informations diverses

- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Lors de la réunion du 11 avril 2014, le conseil municipal avait désigné sur les 12 membres titulaires et suppléants devant être désignés, 11 membres titulaires et 8 membres suppléants. Les services fiscaux nous demandent de leur faire parvenir une délibération comportant 12 titulaires et 12 suppléants.

Mme Madeleine Marchal, propriétaire à Chèvremont mais résident dans une autre commune est désignée comme 12<sup>ième</sup> membre titulaire.

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 21h51